

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSEE :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Grand port maritime de Bordeaux - Soutien à la création d'un foyer d'accueil
des marins sur la zone portuaire de Bassens**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les « Seamen's club » ou « foyers d'accueil des marins » sont des lieux d'accueil pour les marins de toutes nationalités en escale dans les ports. Ces lieux sont gérés par des associations et reposent largement sur l'engagement de bénévoles. Différents services sont offerts aux marins en escale, notamment la possibilité de joindre leurs familles (Internet, téléphone) et de se détendre. Ces associations sont constituées en fédération à l'échelle nationale (fédération nationale des associations d'accueil des marins), et constituent un réseau international.

Une vingtaine d'associations sont ainsi constituées dans différents ports français pour animer ces lieux d'accueil. Leurs bénévoles bénéficient d'agrément pour visiter les marins sur les bateaux en escale et leur proposer un temps de repos et de détente dans le « seamen's club ».

Un projet de création d'un foyer d'accueil des marins sur le port de Bordeaux

Le port de Bordeaux est le seul grand port maritime français à ne pas disposer d'un tel lieu d'accueil. L'association Escale Estuaire de la Gironde, présidée par M. Guy Bardin, a été créée le 18 mai 2011 pour pallier ce manque. Elle est membre de la commission de bien être des gens de mer, instituée par le Préfet de la Gironde.

En collaboration avec le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), l'association a conçu un projet de construction d'un foyer à base de conteneurs réhabilités, d'une surface de 120 m² environ, à même de lui permettre de mener à bien ses activités d'accueil des marins en escale sur le terminal de Bassens. Ce terminal est en effet celui qui accueille la plus grande diversité d'activités.

Le coût des travaux est estimé à 160 k€, hors frais de maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition du foncier. La maîtrise d'ouvrage des travaux sera réalisée par le Grand Port Maritime de Bordeaux, ce qui permet de réduire le coût du projet (le GPMB récupérant la TVA) et d'assurer sa pérennité si l'association EEG n'était plus en mesure de remplir ses obligations.

Le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Montant (€ HT)	Taux de participation
Bordeaux Métropole	30 000 €	18,75 %
Département de la Gironde	30 000 €	18,75 %
Région Aquitaine	30 000 €	18,75 %
Union maritime et portuaire	20 000 €	12,50 %
Association Escale Estuaire de la Gironde	50 000 €	31,25 %
TOTAL	160 000 €	100 %

Le GPMB apporte une contribution en nature via la maîtrise d'ouvrage et la mise à disposition du foncier. L'Etat est sollicité et pourrait contribuer sur des crédits 2015, qui viendraient en déduction de la contribution de l'association EEG.

La contribution apportée par l'association EEG consiste en la valorisation d'une partie de la subvention accordée, pour ce projet, par la fondation internationale ITF Seafarer's Trust (Fondation du syndicat international des marins). Cette fondation a accordé à EEG une subvention de 130 k€, qui servira également pour l'achat du matériel et équipement nécessaire au fonctionnement du foyer : meubles, informatique, mini-bus pour le transport des marins...

Il est à noter que l'association a présenté un projet de budget de fonctionnement pluriannuel ne faisant pas appel aux subventions des collectivités territoriales. Bordeaux Métropole ne serait donc pas tenue de subventionner l'association au-delà de sa participation à l'investissement initial.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5217-2,

VU le décret 2007-1227 du 21 août 2007, relatif à la prévention des risques professionnels maritimes et au bien-être des gens de mer, en mer et dans les ports, et notamment son article 5 portant création des commissions portuaires de bien-être des gens de mer,

VU l'arrêté du 15 décembre 2008 et notamment son article 1 prévoyant la création d'une commission portuaire de bien-être des gens de mer pour le port de Bordeaux,

VU la demande de subvention du Grand Port Maritime de Bordeaux, en date du 7 novembre 2014,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le port de Bordeaux ne dispose pas à ce jour de structure pérenne lui permettant d'assurer des conditions décentes d'accueil des marins en escale,

CONSIDERANT QUE la commission de bien-être des gens de mer, réunie à l'initiative du Préfet d'Aquitaine, Préfet de la Gironde, a accompagné le projet de création d'un foyer d'accueil des marins, sur la zone portuaire de Bassens, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Grand Port Maritime de Bordeaux, et dont l'animation, l'exploitation et l'entretien seront assurés par l'association Escale Estuaire de la Gironde,

CONSIDERANT QUE ce foyer des marins est un équipement qui concourra au bon fonctionnement de la zone d'activité portuaire de Bassens,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole est compétente pour la création et l'aménagement et la gestion des zones d'activités portuaires,

DECIDE

Article 1 : d'accorder une subvention d'investissement au Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) pour la construction, dans le périmètre de la zone portuaire de Bassens, d'un bâtiment dédié à l'accueil des marins en escale.

Le coût total prévisionnel des travaux est de 160 000 €HT. Le taux d'intervention de Bordeaux Métropole est de 18,75%, soit une subvention plafonnée à 30 000 €.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec le Grand Port Maritime de Bordeaux, précisant les modalités de versement de la subvention visée à l'article 1.

Article 3 : la participation attendue de Bordeaux Métropole, d'un montant total plafonné à 30 000 €, sera ouverte au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 204, article 204182, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2015

M. JOSY REIFFERS